

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 20

Artikel: Lettre Patoise : avis és aimouéreux

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tre M. Languette une série de terribles escarmouches.

Lui renfoncer traîtreusement son chapeau ; lui tacher ses livres ; lui *chiper*, la nuit, un pantalon ou ses chaussettes « pour voir sa tête le lendemain ! » lui planter des bœufs de pluies dans sa chaise ; lui glisser dans son lit des œufs crus, du crin coupé menu, du gros sel... jusqu'à une couleuvre vivante apportée par un *externe*... le satanique Bel-Eil épissa son arsenal de gredinerie.

En vain, — rien ne put entamer la patience angélique de M. Languette.

Bel-Eil se piqua au jeu.

Il apprit que son placide adversaire faisait de la copie — le ladre ! — pour un notaire de la ville. Il s'introduisit subrepticement dans la chambre du pion et lui déchira plus de cent feuillets.

Cette fois, M. Languette sortit de son calme accoutumé.

— Messieurs, nous dit-il, les larmes aux yeux, j'aime à croire que l'acte inqualifiable, dont je viens d'être la victime, ne se reproduira plus, quand vous saurez que je gagne 55 francs par mois, et que j'ai à soutenir ma vicille mère et ma sœur infirme.

Ma foi, tant de magnanimité nous toucha — tous mauvaise tête, les potaches, mais le cœur sur la main — Bel-Eil fut mis en quarantaine.

D'ailleurs, à part sa faiblesse trop grande, M. Languette était l'idéal du pion. Doux, travailleur, avec une parfaite bonne grâce il mettait à notre disposition, quand nous étions embarrassés, son expérience et son savoir solide. Aussi, bien que les punitions fussent inconnues dans notre division, les études redevinrent peu à peu silencieuses et recueillies.

Cet état de chose ne pouvait point faire le compte de Bel-Eil.

* * *

Au réfectoire, toutes les fois que l'on servait du rôti, M. Languette, dès qu'il ne se croyait pas observé, enlevait précipitamment de son assiette sa part, l'enveloppait dans un morceau de journal, et la fourrait dans sa poche.

Bel-Eil, son voisin de table, avait surpris son innocent manège.

Un jour, il se retourna subitement au moment psychologique.

Le pauvre pion rougit jusqu'aux oreilles.

— C'est... balbutia-t-il... c'est pour mon... chat !

— Ah ! ricana le mauvais drôle.

Effectivement, M. Languette avait recueilli dans sa chambre un pauvre chat pelé, goutteux, couvert de plaies, qu'il soignait avec le dévouement d'un saint Vincent de Paule, Bel-Eil le savait.

Il y avait là pour lui matière à une méchante action : il résolut l'empoisonnement du chat.

Il se procura, par l'intermédiaire d'un externe de la mort-aux-rats, et guetta, avec une impatience de Peau-Rouge, l'occasion de réaliser ses « châtificides » dessinés.

Un jeudi soir, au moment d'entrer au réfectoire, M. Languette fut retenu à la porte par le proviseur. Quand il revint, c'était fait. Bel-Eil lui tourna le dos complaisamment — le morceau de rôti disparut de l'assiette.

* * *

Non, jamais je n'oublierai la scène dont nous fûmes témoins le vendredi, à une heure.

M. Languette, fou de désespoir, la face convulsée, la poitrine secouée par des hoquets, s'agitant : « Mortes ! mortes !... empoisonnées !... oh !... »

Ce n'était point à son chat qu'il réservait les morceaux dont il se privait, le pauvre maître d'études, mais à sa vicille mère et à sa sœur...

Ah ! nous crûmes tous qu'il allait tuer Bel-Eil.

Il marcha sur lui, les poings fermés, effrayant...

— Je ne savais pas, bégayait l'autre... je croyais...

— Taisez-vous ! lui cria-t-il d'une voix terrible. Et il fondit en larmes.

Un quart d'heure durant il pleura devant nous, bouleversé par sa douleur, muets, stupides, foudroyés.

Quand ce fut fini, il nous fit ses adieux. Puis, s'adressant à Bel-Eil :

— Ce n'est pas votre faute... Pourquoi vous avais-je menti !... Je tâcherai d'oublier que vous êtes le meurtrier des deux êtres que j'aimais le plus au monde... Adieu !...

Il sortit, nous laissant la tête courbée sous le poids écrasant de ce pardon.

Maxime AUDOUIN.

Avis industriels et commerciaux

Droits d'entrée. — La chambre des communes canadiennes a décidé que la réduction des droits du 25 % serait appliquée, dès le 1^{er} août prochain, exclusivement à la Grande-Bretagne et à celles de ses colonies qui jouissent des mêmes droits.

Ainsi que nous l'avons dit la taxe consulaire pour le visa des quatre exemplaires de chaque facture des marchandises exportées au Chili est du 1/2 % de la valeur de la facture pour autant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres. Par contre il sera perçu sur le surplus de cette valeur non pas le 1 %, mais seulement le 1 %, déclare la *Feuille off. suisse du commerce*.

Poignée de recettes

Nettoyage de boiseries.

Au printemps on fait la toilette des appartements : or, pour enlever des boiseries teintes les taches généralement grasses qui s'y produisent par l'usage et le temps, on lave d'abord ses boiseries, suivant le degré d'épaisseur, et par conséquent de ténacité, que paraissent avoir les souillures à faire disparaître, — soit avec une dissolution de savon noir, soit à l'eau seconde, — soit à l'eau chlorurée. On passe ensuite une éponge simplement imbibée d'eau, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace du premier lessivage.

Tout le monde sait en quoi consiste une dissolution de savon noir : elle doit être claire ou épaisse, en raison de l'action détersive à laquelle elle est destinée.

L'eau seconde se fait en faisant dissoudre une partie (en poids) de potasse du commerce dans trois parties d'eau.

L'eau chlorurée est le résultat de la dissolution, dans un litre d'eau, de 60 grammes de chlorure de chaux sec ; ce chlorure est réduit en pâte avec un peu d'eau et délayé dans le reste du liquide. Quand on prépare d'avance ce dernier mélange, on l'enferme tiré à clair, dans des vases de verre ou de grès parfaitement clos.

Siccatif brillant pour carrelages et parquets.

— Dans beaucoup de familles, on peut désirer connaître cette préparation, sinon économique, du moins commode, car elle dispense tout frottement.

Faire chauffer, pendant 16 heures, 1 kilog. d'huile de lin ; y faire dissoudre 250 grammes de gomme copal ; ajouter ensuite 2 kilog. de galipot, 1 kilog. de sandaraque, 3 kilog. de gomme laque blonde, 500 grammes de gomme copal tendre.

Faire cuire le tout pendant deux heures ; retirer du feu et y verser dix litres d'alcool, en agitant. Passer au tamis et colorer le mélange suivant la nuance qu'on veut obtenir.

S'applique au pinceau sur les carrelages ou parquets préalablement lavés, et on laisse sécher.

Rafraîchissement du vernis des meubles en bois couleur d'acajou. — A notre époque de recherche et de confortable, l'acajou et ses imitations sont devenus le luxe des plus modestes ménages.

Il peut donc, pour beaucoup de familles y avoir intérêt à pouvoir rendre le luxe à leur mobilier, quand il est défraîchi par le temps.

On prépare, à cet effet, une sorte de vernis au tampon, en faisant macérer, pendant 48 heures, une pincée d'oreillette pulvérisée dans 150 grammes d'essence de térbenthine. Lorsque la macération est suffisante, on en verse peu à peu le produit après l'avoir passé dans un linge à mailles peu serrées, dans une centaine de grammes de cire jaune fondue à petit feu et bien fluide ; on remue, en tournant, le mélange jusqu'à ce qu'il soit refroidi, et on le met en flacon.

Il s'applique sur les vernis à restaurer, préalablement lavés et essuyés au moyen d'un morceau ou tempon de laine ; et à l'aide d'un autre chiffon de même nature, propre et sec, on frotte énergiquement.

Comment on rend le brillant aux théières et autres vases en métal blanc dit anglais. — Les ustensiles de cette sorte sont surtout employés durant les longues soirées d'hiver. Lorsqu'ils sont ternis, voulez-vous les ramener à leur état primitive ? Mélangez avec de l'huile une petite quantité de terre pourrie qui se trouve chez tous les droguistes ; mettez un peu de ce mélange sur le métal à nettoyer, et frottez fortement l'objet avec un morceau de drap fin ou de flanelle, jusqu'à ce que le métal soit devenu brillant. Arrivé à ce point, lavez l'objet avec de l'eau de savon chaude, puis essuyez avec un linge fin. L'opération se termine en passant au blanc d'Espagne, qu'on enlève dès qu'il est parfaitement sec, avec une peau de mouton chamoisée, qui sert aussi à polir le métal.

L'emploi du rouge d'Angleterre, réduit en poudre, — au lieu de la terre pourrie, — remplit le même office. — Pour le reste, on agit exactement de la manière qui vient d'être indiquée.

LETTRE PATOISE

Avis és aimouéreux

Ai fâ qu'i vos raconté in de mes toués de fô. Pou aiemancie i vò dirai qu'in djoué qu'ai n'y avait pe encoué de noi. i me pouerneno avio lai Joséphine, i vò dirai en péssant que c'a mai bouenne aimie lai Joséphine : i l'aime bin, ai peu, nos djabian de nos mairiai. I vai bin long de mon histoire. I me pouerneno donc d'avo lië. voilique nos péssan pré d'enne belle mason de paysains, côte lai mason ai y aivait in gros feumié, in tot gros : ai l'était esse hâ que le toit. I ne sai poquo, mai, ci gros feumié me tapai su le crâtan de l'ecouy. Tchain ca quei feu en l'ôta, i dié ai nos dgens : Si vos saivin le bé gros feumié qu'i ai vu. — Té fô, que me dié mon père, in bé bouebe cment toi. te dairo allai à l'ovre dain cte mason (ai dain être rétches pou li). en piaice que d'allai vian cte Joséphine que n'é ran. — C'a enne bouenne bai-satte qui z'y dié, lai Joséphine. — Ite n'dit pon que nian, main à djoué d'adjedeu c'â les rétches que sont le pu respectai » que me redié mon père. Nô testicotonne encoué longtemps, ai peu, en lai fin, i dié : Eh bin, i adrai vouere, mais vò ne dirai ran, que cte poëre Joséphine ne seutche ran. Bon.

In bé duemoenne, c'étais c'teuvié, ai i avait tot pien de lai noi en lai montaigne, vos saites, i m'apointé pou allai à l'ovre côte ci gros feumié — i me trompe, ce n'apôn côte le feumié, c'â côte enne demoiselle que demoëre dain lai mason côte le feumié. Bon. I brossé bin mon tchaipé, i boté in rouge oïllat en lai boteniere

de mon paletot, i ciré bin mes soulai, i boté en mai moustaische, d... (i ne sai pu cment on yi dit), on aitchéte soli vé les aipoththiaires,) c'à tot droit lai Joséfine que m'en aivait bayié in peté poto à bon an. S'elle aivai saiu qu'i véyó en botai pou yi faire de la ficele... Lamoï ! pouere Jo-éfine, i muso aidé en té. Tchain i feu tot prâ, i paiché pâ lai pouetche. Tot le long di tschemu n. i muso cment ai me fayai dire, cment ai me fayai faire : i muso aito en la Joséfine. Ai y aivai brâment de lai noi. Tot d'in cò, voila que la tière me mainque dô les piés ! I cole bin bê : in crayô que le bon Dué me peunessai dje, ai case de lai Joséfine. I tchudô qu'i coulo tot droit en ensiè. Ce n'était pon en ensiè, mais quasi. C'était dain lai tcheusenne de cte demoiselle. Ci bogre de feumië était se hâ, ai peu encoué lai noi, ai pe moi, qu'i ne musai pon en ce qu'i faissô. Me voili montai su le feumië, su le toit, ai peu, roufleaivâ lai tchemaïa. I ramoné des coutres, des djenouïes, des brais, ai peu di dérie, ai peu i fiso mon acte de contrition, to aivâ la tschemenai. Tchain i feu aivâ, i éto in bê bouëbe, ou putôt, in raiche thûé. I repaiché pâ lai pouetche pou vouere voi i éto, ai peu, i recoinnissé le feumië. I me musé qâ ci devain. I rebrossé mon tchapié, ai peu mes coutres, mais i ne musé pon de me brossai le derrië. Suffit que i entré. Ai y aivait tot pien de demoiselles : i ne saivô cote lai quele ai me fayait me setai. C'en feu le père que me dié : Sête te, Djoset côte note Doroté. Ai pairait que clé li n'avait pon encoué de galain. C'était enne petête noirâtre qu'aivait in long nai pondu. Tot d'in cò, elle me dié : « Qu'a ce que c'a ste couë en lai botenière de vote paletot ?... Djeseusse ! Mairià ! i aivô perdju mon oïllat. I s'i dié : « Demoiselle, c'était in oïllat, mîtenaint, c'a enne couë d'oïllat, i me muse qu'i ai perdju l'oïllat, en pessant dain lai pouetche. — Yai ! qu'elle me dié, lai pouetche à prou lârdge, ai peu, vò n'êtes pou se gos : cment aivo fait ? » I ne veyó pon zi dire qu'i aivô entrâi pâ le thûé. Ai peu i me tronpê : i z'i dio aidé Joséfine. Elle me dié : « Vô n'ai vouere d'esprit, qâ Doroté qu'i m'aipé. » Suffit que tchain i feu prou sôle, i dié : « I m'en veu allai. » I me ne piaiso pon di tot : i aivo tchâ, ai suai. Bon. Tchain i tchudé me levai pou paiché, a ce qu'i n'éto pon colai su mai selle ! ! C'était lai seutche ai peu lai suou, ai peu le tchâ... Albin tounerre ! c'a aidon qu'i z'i refaisait bon ! I tchudé më décolai tot balement, pou qu'i n'y voyin ran : i me touerdi, d'enne san, d'enne afre, mais ran n'y fesai. Tchain i me levé, mai selle me demouéré côte. Lai demoiselle Doroté, criai : aialairme », elle ne saiait qu'ê diailei éto. Ai s'empaienne tu, trêtu, pou traire ste selle feu de mai tchulat : i aivô bin paivu qu'i ne prenyien lai tchulatteavô. About d'ennehouëre et dié menutes, ai poyenne lai repare. I paiché lestelement ; i rébié mon bê tchapié, mai i ne reviré pon pou allai le repare... Y en aivô bogrement prou de cte maison à gros feumië ! Vos atres bouëbes, vos y peute allai à lôvre. Moi i z'i seit aivu : i n'y veut pu allai, painé retcheri mon tchapié... I redjruerai in toué de fô pou le ravoï, ai peu, i vo le redirai enne âtre fois, cment qu'i ar fait. S'i vos ai racontai mai folie, ce n'a pon, pou que vos alin lai redire en mai petête Joséfine. Cte fois, i seit bin décidai de ne lai pu abaindenai. I seit aivu prou peuni de mai fate.

Djoset di Cerneu ès bouëbes.

Cote de l'argent

Du 4 mai 1898

Argent fin en grenailles fr. 100,50 le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 18 du *Pays du Dimanche* :

64. ANAGRAMME.

Cidre, cire.

65. PROBLÈME

Solution :

Soit *a*, le joueur qui a gagné 2 fois et *b*, celui qui a gagné 1 fois.

Il ne reste que deux parties au plus à jouer et ces deux parties ne peuvent être gagnées que de l'une des façons suivantes :

*a a
a b
b a
b b*

Mais, de ces 4 arrangements différents, 3 sont favorables à *a* et un seulement l'est à *b*.

a ayant 3 chances pour *b* 1, *a* doit avoir $\frac{3}{4}$ de l'argent et *b* $\frac{1}{4}$.

66. CHARADE.

Début (Début).

67. ÉNIGME.

Demain.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Marguerite des prés à Boncourt ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; Joseph Grimaître à Monttinez.

72. ÉNIGME.

Je suis l'aîné de tous mes frères,
Mon cadet expirant décide de mon sort.
Je suis plus désire des enfants que des pères,
Et l'avare me hait presqu'autant que la mort.
Je suis vieux ; cependant mes heures sont bor-
nées,
Mon règne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir.
Je viens dans la saison des plus courtes journées,
Je disparaïs et suis longtemps à revenir.

73. CHARADE

Mon un, le maraichervous le vendra sans doute,
Puisqu'il peut le cueillir au fond son jardin.
Pour decouvrir mon deux, prenez la bonne route;
Allez et sans détour, tout droit dans un moulin.
Mon tout, certainement, ne fut pas doué comme
Chacun : Il est sans voix. La parole de l'homme,
Il ne la reçut pas en don du Créateur,
Il ne boit que de l'eau. Cherchez ami lecteur.

Bons mots.

Le père :

Je n'aurais jamais cru.
Henri, que tes études me
coûteraient tant d'argent !

Le fils :

Vraiment, père, et avec
cela je n'apprends pas grand
chose !...

* * *

Incorrigible :

A. — Que feras-tu, com-
père, si un viel ami était assez
aimable de payer toutes les
dettes que tu as contractées ?

B. — De nouvelles !

74. ANAGRAMME.

Je suis plante à l'endroit
Et fleuve à l'envers.

75. MOT CARRÉ SYLLABIQUE

Remplacez les X ci-dessous par des lettres de manière à trouver horizontalement et verticalement lesmêmes mots dont les définitions suivent :

XX XX XX 1. Jeunes ou d'âge mûr, chacun de vous m'évite.
Et ma vue à tous inspire la frayeur.

XX XX XX 2. J'accompagne un beau jeu, j'ai même le mérite
De donner aux accords plus de son, plus d'amplieur.

XX XX XX 3. J'ai plus d'un attribut pour deviner plus vite.
A l'état de coûte, admire-moi lecteur.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi
soir 17 mai.

Publications officielles

Convocations d'assemblées

Bassecourt. — Le 8 mai à 3 h. pour passer les comptes, décider la construction du pont en fer et s'occuper de la tour de l'église etc.

Votation communale de 1 à 3 h. pour nommer le maire, l'adjoint et un conseiller.

Bonfol-Beurnevésin-Vendlincourt. — Assemblée paroissiale le 8 mai à 2 h. pour passer les comptes, voter le budget et renouveler les autorités paroissiales.

Boécourt. — Le 15 mai après l'office pour passer les comptes et arrêter le budget.

Assemblée bourgeoise immédiatement après pour même but.

Courchapoix. — Le 8 à 8 h. du soir pour passer les comptes et ratifier une vente.

Moutier. — Assemblée paroissiale catholique le 8 après le service divin pour passer les comptes et arrêter le budget.

Vermes-Rebeuvelier-Elay. — Assemblée paroissiale, dimanche 8 mai 1898, pour décider quelles sont les réparations à faire à la tour de l'église de Vermes (exhaussement de 2 m.) ; ratifier, s'il y a lieu, les dépenses faites pour la réparation de la cure du dit lieu.

Mise au concours

La place de secrétaire de préfecture et receveur du district des Franches-Montagnes dont les fonctions sont expirées.

L'Editeur : Société Typographique, Porrentruy.



Je suis cependant certain d'avoir tué un lièvre. Mais qu'est-il devenu ?